

# L'Eglise catholique ukrainienne

par Marguerite DELMOTTE

L'Eglise catholique ukrainienne rattachée à Rome à la suite des unions de Brest-Litovsk (1596) et d'Ujgorod (1652) a, comme on s'en souvient, été réintégrée par décret à l'Eglise orthodoxe russe en 1946. Néanmoins nombre de catholiques ukrainiens de Pologne et d'Ukraine subcarpathique ont refusé ce coup de force accompli sans les consulter et continuent de mener une existence religieuse clandestine. En 1974, A.E. Levitine-Krasnov, dans une déclaration qu'il a adressée au Comité Sakharov des Droits de l'homme, a rappelé au monde l'existence de cette Eglise<sup>1</sup>.

A la veille de la seconde Guerre mondiale, l'Eglise catholique ukrainienne était la plus importante des Eglises orientales unies. La province ecclésiastique de Galicie (Pologne) et l'Ukraine subcarpathique (Tchécoslovaquie) comptaient cinq diocèses avec dix évêques et deux visiteurs ou administrateurs apostoliques à juridiction épiscopale, 4.300.000 fidèles, 2.950 prêtres, 520 religieux, 1.000 religieuses et 650 étudiants en théologie. Il y avait 3.040 paroisses, avec 4.400 églises et chapelles. L'Eglise ukrainienne assurait la charge de 9.900 écoles élémentaires, 380 écoles moyennes et 56 institutions secondaires. On comptait en outre 41 organisations catholiques et 38 journaux et revues catholiques.

On se souvient de la précipitation avec laquelle, aussitôt après l'arrivée des troupes soviétiques, la « réintégration » de l'Eglise unie fut opérée. Alors que la guerre durait encore, au lendemain de la mort du métropolite Andréi Cheptitski, le 1<sup>er</sup> novembre 1944, la rumeur avait couru que la mesure allait être prise. Puis, le 6 avril 1945, paraissait une brochure accusant le métropolite défunt de connivence avec l'ennemi et, dans la nuit du 10 au 11 avril, le métropolite de Galicie et de Lvov, l'évêque Kamenetski, l'archevêque Joseph Slipyj et six autres évêques étaient arrêtés. On devait apprendre en mars 1946 qu'ils avaient, dans les jours suivant leur arrestation, été déférés devant un tribunal militaire et condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement. Le 30 mars 1946, fut convoqué à Lvov un « concile » (*sobor*). La tenue de ce concile fut contraire aux règles canoniques, puisqu'il fut présidé par un seul archiprêtre, sans la participation d'aucun évêque, ceux-ci étant tous emprisonnés. Un petit

1. Cf. *Istina*, 23 (1978), pp. 183-186.

nombre de prêtres et de laïcs, rassemblés sous la pression du pouvoir civil, permirent néanmoins à ce concile de se réunir. La décision fut rapidement prise et motivée par l'affirmation que la foi originelle du peuple ukrainien n'était pas la foi de Rome mais celle de Byzance. On laissait ainsi supposer qu'il y avait eu au dixième siècle une différence de foi et que l'Eglise d'Ukraine avait toujours relevé de l'Orthodoxie. C'est dans ces conditions que fut abrogée l'union de Brest. La décision fut suivie peu après de mesures de liquidation : fermeture des monastères (qui étaient alors au nombre d'environ deux cents), expulsion des religieux et des religieuses, emprisonnement des prêtres qui avaient refusé de se soumettre, rattachement des fidèles aux paroisses orthodoxes.

L'Eglise ukrainienne, qui représente en Union soviétique le groupe religieux le plus important parmi ceux qui ont été déclarés illégaux, mène depuis lors une lutte permanente et secrète pour garder son indépendance et assurer sa survie. Plus de trente ans après sa dissolution, l'Eglise catholique d'Ukraine peut compter sur la fidélité de la majorité des croyants dans les régions de Lvov, Ternopol, Ivano-Frankovsk et en Ukraine occidentale où elle était fortement implantée, et d'une importante partie d'entre eux dans la région subcarpathique. Ils seraient ainsi plusieurs millions. La déportation de ses fidèles vers la partie orientale du pays, traditionnellement orthodoxe, et jusqu'en Sibérie occidentale, au Kazakstan et en Asie centrale, a provoqué en outre le développement d'une diaspora. On estime à 300.000 le nombre des catholiques arrêtés ou déportés à la suite de la suppression de cette Eglise et vivant actuellement en dehors de l'Ukraine<sup>2</sup>.

On peut répartir actuellement en trois catégories les Ukrainiens unis. La première partie comprend ceux qui, tout en restant catholiques de cœur, se sont ralliés à l'Eglise orthodoxe. Pour ceux-ci l'unité avec les chrétiens orthodoxes doit l'emporter en raison de tout ce qu'ils partagent en commun dans un pays officiellement athée. Ils n'en demeurent pas moins, au plan de la foi, liés à leurs frères qui ont opté pour la clandestinité et leur apportent leur aide dans la situation critique qui est la leur. Avec la disparition du clergé de l'Eglise unie, certaines paroisses

2. Dans le monde libre, l'Eglise ukrainienne catholique, disséminée en Europe occidentale, au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique, en Amérique du Sud et en Australie, a sa hiérarchie propre avec deux provinces ecclésiastiques, formant plusieurs diocèses et exarcats apostoliques. Les catholiques de rite byzantino-ukrainien y sont au nombre approximatif de 1.235.000 ; les Orthodoxes, moins nombreux, sont environ 45.000, et il y a environ 100.000 Ukrainiens protestants. Les prêtres et les religieux (basiliens, rédemptoristes, salésiens et studites) sont environ 900 et ont la responsabilité de 800 églises et chapelles. On compte trois grands et trois petits séminaires. Il y a 1.400 religieuses, basiliennes servantes de la Vierge immaculée, travaillant dans 335 écoles ukrainiennes, douze hôpitaux et huit orphelinats. Les catholiques ukrainiens ont leurs propres journaux : un quotidien et sept hebdomadaires et quelques maisons d'édition. Il y a aussi environ un demi million de fidèles de l'Eglise ukrainienne en certains pays d'Europe centrale : en Pologne, en Tchécoslovaquie dans le diocèse de Presov et en Yougoslavie dans celui de Krizevic.

se sont vu attribuer un prêtre orthodoxe, mais dans de nombreux cas les églises n'ont plus eu de desservant et les fidèles se sont organisés entre eux pour assurer une célébration dominicale<sup>3</sup>.

La seconde catégorie est celle qui vit « dans les catacombes ». Elle compte 300 à 350 prêtres et au moins trois évêques clandestins. Ces prêtres exercent des professions diverses et beaucoup d'entre eux ont connu la prison ou l'exil. Ils sont relayés par une génération de jeunes prêtres, militants actifs, qui ont été formés et ordonnés clandestinement.

Il faut mentionner enfin un troisième groupe, plus restreint et plus récent, celui du mouvement « néo-uniate », connu aussi sous le nom de « pénitents » (*Pokoutnyky*). Né pendant les années 50, ce mouvement doit son origine à une scission de l'Eglise des Catacombes. Il allie des vues eschatologiques à un nationalisme radical et à un rejet absolu du régime soviétique. Il réclame néanmoins ouvertement son droit à l'existence. L'activité de ces nouveaux unis s'est développée en Ukraine occidentale depuis une dizaine d'années. Un nombre croissant de prêtres et de fidèles s'y rattache. Ils ont pris possession d'églises qui autrefois leur appartenaient et qui ont été fermées ou abandonnées par l'Eglise orthodoxe. Ils ont envoyé à Moscou et à Kiev des pétitions et des délégations pour réclamer l'octroi d'un retour à l'existence légale. Le gouvernement soviétique ne leur a répondu que par une recrudescence de mesures répressives et par des campagnes de propagande.

L'attitude du Saint-Siège à l'égard de l'Eglise catholique ukrainienne a été d'une extrême prudence au cours de ces dernières décennies. Le Vatican partage le double souci de ne pas aggraver la situation de l'Eglise des Catacombes en prononçant une condamnation publique de la persécution dont elle est l'objet et, par ailleurs, de ne pas compromettre le développement des relations œcuméniques entre l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe russe. Des observateurs ont même pu interpréter comme une politique voulue d'acceptation du « fait accompli » le rapprochement qui s'est opéré, depuis dix ans, entre Rome et le patriarcat de Moscou. Le silence du cardinal Willebrands, représentant le Saint-Siège au Concile national de l'Eglise orthodoxe russe en 1971, alors qu'était lue en sa présence une résolution ratifiant la « réunion » des Uniates avec le patriarcat de Moscou, avait été interprétée comme une confirmation de cette volonté de prudence romaine et il avait suscité de nombreuses réactions. Cependant, au cours d'une interview accordée au journal *L'Avvenire* et publiée le 4 juillet 1971, le cardinal a précisé :

Le concile a pris acte de l'annulation des unions de Brest et d'Ujgorod, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. On sait qu'en 1946 et 1949 ces deux unions ont été

3. Une lettre parvenue d'Ukraine (automne 1974) s'exprime ainsi : « Dans mon village, il n'y a pas de prêtre, mais les fidèles viennent à l'église tous les dimanches et, avec le chantre, ils chantent l'Office et la Messe... devant l'autel où ils ont disposé un calice et allumé des cierges ». Cité par *Religion in Communist Lands*, 5 (1977), p. 7. Voir aussi le témoignage de Iossif Terelya dans *Istina*, 26 (1981), pp. 325-332, ainsi que les ouvrages de Valentin Moroz.

unilatéralement déclarées abolies ; de sorte que ces communautés ont été placées sous la juridiction du patriarcat de Moscou. Il est bien certain que nous ne pouvons pas partager la thèse selon laquelle, par l'annulation de ces actes d'union, la situation ecclésiale de nos frères catholiques orientaux en Union soviétique a trouvé sa solution. L'Eglise catholique est certainement heureuse que ces dernières années, avec l'aide de Dieu, un progrès important ait été effectué dans ses relations avec l'Eglise orthodoxe russe. Cependant, dans ce dialogue de charité qui est en train de se développer, nous continuons fermement à être persuadés, comme nous l'avons toujours été, que des problèmes aussi ardues ne peuvent être résolus unilatéralement <sup>4</sup>.

Il n'en est pas moins vrai que, la même année, dans son intervention au Synode des évêques, le 23 octobre 1971, le cardinal Slipyj s'est fait l'interprète de l'amertume des Ukrainiens devant le silence observé par le Saint-Siège sur la persécution subie par leur Eglise et devant le refus opposé à la demande de création d'un patriarcat catholique ukrainien <sup>5</sup>.

On sait que cette question de l'éventualité de la création d'un patriarcat ukrainien a fait l'objet d'une réponse négative du Concile Vatican II. L'insistance des Ukrainiens a amené le Saint-Siège à réitérer son refus, en 1971 et en 1975, en invoquant des raisons de droit <sup>6</sup>. Dans le but de dissiper « le malaise diffus de certaines communautés ukrainiennes et de leurs pasteurs », le pape Paul VI devait revenir sur la question dans son allocution à un groupe d'évêques ukrainiens accompagnant le cardinal Slipyj à l'audience du 13 décembre 1976. Paul VI rappela à cette occasion la position du Saint-Siège, appuyée sur les normes qui régissent la reconnaissance du titre patriarcal, ainsi que sur la situation de fait créée par des « circonstances indépendantes de ce Siège apostolique » et il exhorta les évêques à comprendre et à faire comprendre à leurs fidèles que cette ligne de conduite était dans l'intérêt de l'Eglise catholique ukrainienne elle-même <sup>7</sup>.

C'est dans ce contexte qu'il convient de lire la lettre adressée le 19 mars 1979 par le pape Jean-Paul II au cardinal Slipyj à l'occasion de la préparation du millénaire de l'évangélisation de l'Ukraine <sup>8</sup>. Il présente son attitude constante à l'égard des catholiques ukrainiens comme une manifestation de l'« authentique esprit œcuménique » partagé par les Eglises orthodoxes et par l'Eglise catholique et comme impliquant en permanence, après les coups de force opérés, une requête de liberté religieuse.

On a pu noter, au début de cette lettre de Jean-Paul II, une phrase faisant allusion à l'ancienneté de la foi catholique en Ukraine et au fait que c'est par l'Ukraine que la Russie eut accès à la foi chrétienne.

4. Cf. *La Documentation catholique*, LXVIII (1971), n° 1591, p. 714. C'est nous qui soulignons.

5. Cf. *Ibid.*, n° 1597, p. 1027.

6. Cf. *Ibid.*, LXXII (1975), n° 1682, p. 791.

7. Cf. *Ibid.*, LXXIV (1977), n° 1711, p. 9.

8. Cf. ci-dessous, pp. 364-368.

Cette considération a suscité aussitôt plusieurs réactions de la part des chrétiens orthodoxes. Olivier Clément<sup>9</sup> a fait remarquer que le pape semblait affirmer ainsi que le peuple d'Ukraine était le seul reste actuel de la nation *Rus*, alors que pour l'Eglise russe cette date de 988, date du baptême de Vladimir, est celle à laquelle est rattachée historiquement la christianisation de toute la Russie; le pape aurait ainsi suggéré que Kiev avait reçu l'Evangile de Rome alors qu'en fait l'Ukraine n'a pas eu besoin de Rome pour adhérer à la foi chrétienne. Enfin les Orthodoxes ont estimé que le pape avait fait allusion à l'union de Brest-Litovsk (1596) comme à un aboutissement heureux, bien que partiel, des efforts entrepris en vue du rétablissement de l'unité.

La réaction officielle du patriarcat de Moscou à la suite de la publication de la lettre du pape a été exprimée par une lettre du métropolite Juvénal adressée au cardinal Willebrands<sup>10</sup>. La réponse de ce dernier a contribué à aplanir le différend: elle a été l'occasion de préciser les positions de Jean-Paul II sur le mouvement œcuménique en général et sur les relations entre l'Eglise catholique et les Eglises orthodoxes en particulier et, dans ce contexte, de rappeler l'existence et de souligner le rôle que peuvent jouer les Eglises « unies »<sup>11</sup>. Le père Jean Meyendorff estime que cet échange de lettres a permis en définitive une certaine clarification sur une question qui, en raison de ses aspects historiques, demeure épineuse<sup>12</sup>.

On peut penser en effet que cette correspondance, si elle n'a ni apporté de solution concrète à la tragique situation des catholiques ukrainiens ni trouvé une issue œcuménique à cette question difficile dans laquelle les responsables des Eglises n'ont pas tout pouvoir, a contribué néanmoins à apaiser les esprits. Le pape Jean-Paul II a tenu à en donner un signe: le 2 décembre 1979, revenant d'Istanbul, il a tenu à souligner les mérites particuliers qu'avait eus l'Eglise de Constantinople dans l'évangélisation des peuples slaves<sup>13</sup>.

9. O. CLÉMENT, *Le Monde*, 11 août 1979.

10. Cf. ci-dessous, pp. 372-373.

11. Cf. ci-dessous, pp. 374-377.

12. J. MEYENDORFF, *The Orthodox Church*, août 1979.

13. Cf. *La Documentation catholique*, LXXVI (1979), n° 1776, p. 1066.